

<https://www.valterbi.org/cms/spip.php?article139>



Première constatation : une réponse floue, convenue

- Des défis posés au Val Terbi : les dossiers en cours - Trafic aérien dans le ciel jurassien - Euro Airport Bâle-Mulhouse, le dossier avant l'ouverture d'ILS 34 - Euroairport Bâle-Mulhouse : le dossier antérieur au 23 mai 2005 - Les réactions de Pro Val Terbi -



Date de mise en ligne : samedi 14 janvier 2006

Copyright © Val Terbi | Provalterbi | Valterbi rando - Tous droits réservés

Le mémoire DGAC était très attendu. Personne ne se faisait d'illusions sur la prise en compte des arguments opposés au projet ILS34.

Cette réponse laisse tout de même songeur sur la manière dont un dossier, très important quant à la qualité de vie dans notre canton, est traité.

Un aspect positif à relever : la réponse aux arguments jurassiens est celle qui prend le plus d'espace, relativement aux réponses aux autres cantons.

Le Gouvernement jurassien a posé des exigences pertinentes, les réponses de la DGAC sont donc nombreuses. Elles figurent sous [partie jurassienne du dossier](#)

Toutefois, l'impression de flou et d'esquive domine : on voudrait noyer le poisson ou promener le citoyen ...

Il y a effectivement quelques gains,

- le gouvernement demandait une réduction à 8% par rapport aux 12 % proposés, le décompte actuel est à 10 % des vols ;
 - un bilan sera effectué après une première année de mise en route, mais sur la même base que la première consultation, ce qui n'augure pas une transparence lumineuse ;
 - le dossier apporte des compléments d'information très utiles, mais un peu tard. Connaissez-vous par exemple le *point Soulce* ? avez-vous vu la carte des survols actuels du canton du Jura, y compris les avions provenant de Zurich ? et l'altitude de passage au-dessus de Courcelon ou de la région de Delémont ?
-

Les zones d'ombre et les motifs d'inquiétude sont plus nombreux. La partie n'est pas terminée, le gouvernement a demandé des corrections à l'OFAC et il devra se prononcer sur un recours juridique, en début avril, probablement.

Dressons une liste des premières observations du groupe de travail réuni le 12 janvier 2006, chaque point renvoie à un développement :

- le [partage équitable des approches, entre l'est et l'ouest](#) ne plaît pas. Des options politiques se cachent derrière une façade technique
- le [développement d'Euroairport](#), relativisé par la DGAC française, ne correspond pas aux succès affichés et espérés par les publications de l'aéroport et par l'appétit de croissance d'une compagnie à coûts plancher
- le [choix des pistes](#) devient un véritable jonglage, mais on a une des plus longues pistes du monde !

- les [altitudes de passage se précisent](#), mais ne peuvent être modifiées, on nous promet cependant qu'il n'y aura pas de passage au-dessous de 1150 m
- les [trajectoires et les survols actuels](#) sont indiqués sur une carte en annexe. On y apprend l'existence du *point Soulce*
- où se situera la limite du couloir radar qui couvre Montsevelier et Mervelier ? Le Gouvernement la souhaite le plus à l'Est possible, mais le mémoire cite plusieurs fois cette ligne sans qu'une définition absolue soit possible.
- les valeurs de [bruit sont correctes, si les fenêtres sont fermées ! Les vols de nuit](#) ne peuvent être réduits. On ne parle d'ailleurs ni des vols nocturnes de fret, ni des décollages

D'autres questions ne sont pas du ressort de la DGAC et on ne précise pas qui est concerné :

- la **perte de valeur du patrimoine et la diminution de la masse fiscale** des communes et du canton ? pas concerné
 - une [autorité de contrôle et de recours indépendante](#), un observatoire des survols litigieux ? pas nécessaire ou pas concerné
 - la confiscation d'un bien public, l'espace aérien et l'air qu'on respire, au profit de compagnies et d'investisseurs privés ? mais voyons, c'est la base de notre nouvelle économie !
-

Que faire, quelle stratégie adopter ?

Le groupe de travail réunit le 12 janvier proposera à l'assemblée de PVT qui se tiendra vraisemblablement en début mars, d'intervenir auprès du Gouvernement pour

- soutenir activement les revendications du gouvernement et lui demander de prendre fermement la décision d'un recours juridique, si ses requêtes n'aboutissent pas
- d'ajouter à ses revendications, une valeur limite absolue de croissance des survols, si le partage équitable avec l'approche Est n'aboutit pas (suppression des 10% annuels cumulatifs)
- d'examiner, avec les autres cantons concernés, la mise en place d'un observatoire neutre et une procédure de signalisation des survols litigieux

En plus, PVT devra

- s'adresser aux autorités des communes jurassiennes pour leur demander de soutenir la politique de recours à appliquer par le gouvernement
- envisager la résolution de ce dossier dans la perspective des prochaines élections

Première constatation : une réponse floue, convenue

– continuer ses efforts d'information auprès de la population jurassienne. Il faut noter que sans les démarches de PVT et des communes du Val Terbi, ce dossier aurait abouti sans bruit, discrètement, sans considération du dommage causé aux populations concernées.
